

## Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2018-117  
Date : 16 avril 2018  
Affaire suivie par : Sébastien Nadiras ; Élisabeth Calvarin ; Pierre Jaillard  
Téléphone : 06 84 03 91 39  
Courriels : [sebastien.nadiras@culture.gouv.fr](mailto:sebastien.nadiras@culture.gouv.fr) ; [e-calvarin@wanadoo.fr](mailto:e-calvarin@wanadoo.fr) ; [rapporteur.cnt@gmail.com](mailto:rapporteur.cnt@gmail.com) ; [pierre@jaillard.net](mailto:pierre@jaillard.net)  
Page : 3

### COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Objet :** réunion « vademecum » du GT Documentation de la CNT du CNIG, jeudi 12 avril 2018, de 14 à 16 heures, dans la salle suspendue du centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), 11 rue des Quatre-Fils – Paris 3<sup>e</sup>.

#### Ordre du jour :

Le vademecum toponymique (suite)

- 1 – Les travaux d'écriture
- 2 – Ajustement des parties du vademecum
- 3 – Questions diverses

#### Complément de documentation :

- Fourni par le responsable du groupe « Vademecum toponymique »
- En ligne sur le site du CNIG : [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=10564](http://cnig.gouv.fr/?page_id=10564)

#### Membres présents :

| Organisme                     | Nom                  |
|-------------------------------|----------------------|
| CNT/CNIG Président            | Pierre Jaillard      |
| CNT/CNIG Rapporteur           | Élisabeth Calvarin   |
| AN et SFO                     | Sébastien Nadiras    |
| DGCL ministère de l'Intérieur | Damien Féraillé      |
| IGN                           | Jean-Sébastien Majka |
| DGLFLF                        | Étienne Quillot      |

#### LE VADEMECUM TOPONYMIQUE (suite)

Le compte rendu pourrait comporter en annexe le rassemblement des contributions avant leurs diffusions.

#### 1 et 2 – Les travaux d'écriture et leur ajustement

##### Titre et Introduction

Une fois les parties du vademecum ajustées, le Titre sera à trouver, et l'Introduction à écrire.

##### *Discussion autour des contributions concernant les parties I, II et III*

4 auteurs, 4 styles.

Harmonisation de la forme : tout au long du document, remplacer les 3 points de suspension par etc. ou le contraire, et ajouter si besoin, le numéro de département après chaque exemple.

##### Partie 1 « Présentation générale »

Comme la présentation de la toponymie est très riche, plutôt que d'appeler cette partie « Généralités », il serait utile de trouver un autre titre : « Les noms de lieux, des noms de vie » ou « Les noms de lieux, un conservatoire vivant » ? Même remarque pour l' « Introduction ».

Dans l'introduction, reprendre quelques petits points de détail (ordonner : voies, places, etc.), et dans le résumé « Les noms de lieux, un patrimoine vivant », 1<sup>er</sup> §, donner à chaque région la possibilité de se retrouver avec les langues parlées dans le passé « et de nos jours » en ajoutant un nom en flamand (Dunkerque) et des noms issus des DOM (morne, îlet, caye).

Au § « Formes, graphies et variantes », ajouter un exemple de prononciation dans le sud de la France (Castries /kastɾ/).

Préciser : ... ce sont ceux des collectivités territoriales « ou de leurs groupements ou de circonscriptions administratives ». Ajouter plus bas, à la liste des autres noms de lieux, les quartiers de communes.

« Depuis 1994 » est inexact, écrire : « en vertu d'un décret de... ».

## Partie 2

### a) « Guide de la création de toponymes »

Voir s'il est besoin d'intervertir le III avec le I.

Si possible indiquer la localisation des noms cités en exemple au moyen du n° du département afin de rendre ces localités identifiables, et leur date de création.

Quelques remarques ont été formulées par messagerie électronique, comme le principe d'adéquation du nom au lieu, à son histoire ou à la géographie (principe qui permet d'éviter les problèmes signalés par l'archiviste de l'Orne : appropriation par une commune d'un toponyme partagé par un ensemble de communes, celui de la forêt d'Écouves en l'occurrence ; adjonction d'un déterminant géographique hors de la zone concernée, -en-Auge en l'occurrence). Il serait légitime et utile de rappeler plus explicitement ce principe dans le texte.

### b) « Règles d'écriture à respecter »

Écrire les noms de lieux « officiels » plutôt qu'administratifs, et noter « autres noms » au lieu de « noms de lieux non administratifs ».

Vérifier les exemples des appellations particulières, et conformer les exemples à partir de la Grammaire de toponymie.

## Partie 3 « Aspects juridiques »

Le document « Le changement de nom des communes » est à mettre à jour avec la référence au décret n° 2017-1744 du 22 décembre 2017 portant changement du nom de 8 communes, rectifié le 17 février 2018. Il explique la procédure qui précède les décrets (demande du conseil municipal, avis du conseil départemental, réunion d'une commission de révision du nom des communes).

Outre cette mise à jour, faire un résumé du « tableau sur les procédures relatives à la création et au changement de nom des principaux groupements de collectivités territoriales » et ajouter un court texte sur la procédure à suivre pour définir le nom d'une commune nouvelle.

La partie 3 comporterait alors 3 ou 4 paragraphes avec l'ajout de la procédure de dénomination des voies et places, étendue peut-être à celle des établissements scolaires ou autres bâtiments.

L'auteur a besoin de dégager un peu de temps pour réaliser ces modifications.

- ⇒ Le tableau entier, très technique, reste la ressource de référence, à consulter sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>) s'il est mis en ligne ; en tout cas à mettre en annexe du vademecum après accord de la DGCL.
- ⇒ Pour les voies et places, voir la référence M. Broutin (Conseil d'État, 19 juin 1974) et les noms des IRIS (l'INSEE a développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS, sigle signifiant « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et faisant référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire. L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales.).

#### Partie 4 « Ressources »

Cf. compte rendu (16 février 2018). RAS, juste à mettre en forme, avec des liens actifs, cliquables.

- Ajouter un glossaire, et un développement des sigles et acronymes.
- Ajouter une annexe.

#### Édition, publication : internet et papier

Cf. compte rendu (16 février 2018).

Volume : probablement 16 à 20 pages.

Mise en page : version numérique pdf imprimable A4, pliable ensuite en A5.

|  |
|--|
| Une fois les textes prêts, faire assurer une relecture du vademecum et un test d'impression par l'association des maires de France (AMF) et l'association des maires ruraux. |
|--|

- ⇒ Une fois les relectures faites, assurer la liste de diffusion : l'AMF, les préfetures.  
Voir aussi le réseau de la DGCL relayant l'information auprès des élus.

Mise en ligne : sur le site du CNIG.

### **3 – Questions diverses**

Pas de questions diverses.

|  |
|--|
| Prochaine séance du groupe de travail « vademecum » :<br>21 juin 2018 aux Archives nationales. |
|--|

N.B. : ni relecture ni validation du projet de compte rendu. À ce stade, il paraît préférable de reprendre directement les textes plutôt que le projet de compte rendu.